

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 31 MAI 2017 A 19H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Sept, le **31 MAI A 19H30**

Extrait affiché le :
01 juin 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme MICHEL
Irène, Adjointe.

3ème séance 2017

Présents : Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Amortissements 2017 sur le
budget du service d'eau potable.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 43/2017

M. PIERRAT Benoît	à	Mme GEROME Line
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme RENAUX Anne-Marie	à	Mme STAUB Edith
M. SALTZMANN Michel	à	Mme DUPONT Virginie
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	M. CHMIDLIN Stéphane
M. ROMARY Fabrice	à	Mme FLICKER Gisèle

Absent :

M. FOUCAL Olivier.

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur SALÉRIO Philippe, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal des amortissements et transferts de subventions à opérer en 2017 sur le budget de l'eau : ils sont toujours calculés sur 50 ans de manière linéaire ; sauf pour des menus travaux et des frais d'études et d'insertion.

L'amortissement total 2017 est de 108 198.99 €. C'est une dépense d'exploitation et une recette d'investissement ; donc un autofinancement ; à contrario, le transfert des subventions d'un montant de 12 848.80 € est une dépense d'investissement et une recette d'exploitation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide unanimement de voter les amortissements 2017 à pratiquer sur le budget de l'eau ainsi que l'état des subventions transférables, ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,